

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°4/2022 du 26/01/22

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – Le nombre de nouveaux cas toujours en baisse.** La diminution du nombre de nouveaux cas se poursuit cette semaine : 251 cas quotidiens – en moyenne lissée sur 7 jours – au Kenya (contre 448 cas la semaine précédente) ; 501 cas quotidiens en Ethiopie (contre 957 la semaine précédente) ; 200 cas quotidiens au Rwanda (contre 462 la semaine précédente). Cette diminution se confirme aussi en Ouganda (243 cas contre 369 cas la semaine précédente) et aux Seychelles (394 cas contre 451 cas la semaine précédente). A Madagascar, l'atteinte du pic de contamination est toujours mise en doute (221 cas contre 297 et 186 cas les semaines précédentes).

Points notables d'actualité générale

- **Kenya – Le déficit commercial du Kenya atteint 10,5 Mds USD en raison des importations de carburant et de produits industriels.** Le déficit commercial du Kenya au cours des 11 mois précédant novembre 2021 a atteint un niveau record de 10,9 Mds USD, creusé par la hausse des importations de carburant et de produits industriels. Selon le *Kenya National Bureau of Statistics (KNBS)*, les importations totales ont augmenté de 29 %, soit 3,79 Mds USD, pour atteindre 16,8 Mds USD a entraîné une augmentation des coûts d'importation des carburants de 61 %, soit la marge la plus élevée parmi les principales catégories d'importation, devant les importations industrielles non alimentaires (31 %), les équipements de transport (25 %) et les produits alimentaires (24 %). Du côté des exportations, les produits alimentaires et les boissons, qui constituent les principaux postes d'exportation, ont enregistré une croissance plus faible que les autres grandes catégories d'importation. Ce déficit commercial plus important est préoccupant pour la position de change du pays, étant donné l'affaiblissement du Shilling kenyan.
- **Kenya – La hausse du prix du gaz de cuisson fait augmenter la consommation de charbon.** L'utilisation de charbon de bois et de kérosène a nettement augmenté au cours de l'année 2021, suite à une augmentation des prix du gaz de cuisson (GPL) de près de 50 % depuis janvier 2021, qui a contraint les kenyans à modifier leurs habitudes de consommation énergétique. D'après le *Kenya National Bureau of Statistics (KNBS)* la consommation de kérosène, qui s'élevait à près 8 700 tonnes en juillet a atteint 10 000 tonnes en novembre. Cette hausse s'explique principalement par l'introduction de la TVA (16 %) sur le GPL en juillet 2021 et l'augmentation des cours internationaux d'hydrocarbures. Contrairement à l'essence ou au diesel, les prix du GPL ne sont pas régulés, afin d'éviter de dissuader les investissements dans ce secteur. Le GPL est une des solutions de remplacement, la plus facilement disponible à ce jour, au charbon de bois et kérosène, combustibles aux impacts négatifs sur l'environnement (déforestation, émissions de GES) et pour la santé publique.

- **Burundi – La Banque mondiale débourse 150 MUSD pour les populations vulnérables.** Un accord de financement du projet *Cash For Jobs* a été signé, ce lundi 24 janvier, entre la Banque Mondiale (BM) et le gouvernement du Burundi. Il s'agit d'un don approuvé en décembre 2021 par le Conseil d'administration de la Banque Mondiale, afin de venir en appui au secteur de la protection sociale à travers la gestion des programmes des filets sociaux qui visent à promouvoir la production et l'accès à l'emploi pour les populations les plus vulnérables du Burundi. A peu près 1 million de Burundais vont en bénéficier, soit approximativement 25 % de la population en situation de pauvreté.
- **Soudan – Nomination d'une première salve de ministres.** Le Président du Conseil de Souveraineté a signé le 20 janvier le décret nommant 15 ministres. Pour 12 d'entre eux, il s'agissait des Secrétaires Généraux (SG - Wakil), qui avaient été désignés par l'ancien premier ministre le 1^{er} décembre dernier. A l'agriculture et la Forêt, le Dr. Abu Bakr Omar Al-Bashry Ahmed, professeur de l'Université Bakh Alrida, nommé SG au 1^{er} décembre dernier a ainsi été promu Ministre. 7 autres ministres doivent encore être désignés : justice, transports, éducation, enseignement supérieur, finances, ressources animales, développement social et mines. Ces 4 derniers portefeuilles étant détenus anciennement par des représentants des groupes armés signataires des accords de paix, il semblerait que leurs titulaires aient été reconduits dans leurs fonctions (Mr Afiz Ibrahim Abdel Nobi dans le cas du Ministère des Ressources Animales). Enfin aucune annonce n'a été faite concernant la nomination ni du Premier Ministre, ni des ministres de la défense et de l'intérieur.
- **Soudan – Adoption du budget 2022.** Ce budget 2022 a été approuvé la semaine dernière lors d'une réunion conjointe entre le Conseil de Souveraineté et les sous-secrétaires chargés des ministères. Les recettes, estimées à 3 326 Mds SDG (soit 6,7 Mds USD au taux parallèle), en progression de +34 %, seraient basées sur les ressources internes, en l'absence de financements extérieurs actuellement bloqués. Les recettes fiscales devraient croître de 145 %. Quant aux dépenses estimées à 3 689 Mds SDG (soit 7,5 Mds USD), elles affichent une augmentation de +38 % dues essentiellement à la croissance des salaires et aux dépenses en vue de la préparation des élections. Les bases macro-économiques, qui sous-tendent ce budget, sont une croissance de 1,4 % et une inflation de 202,6 % (à comparer à un taux de 359 % pour 2021).
- **Madagascar – La Banque centrale constate une reprise des activités économiques durant le 3^{ème} trimestre 2021.** Dans son dernier bulletin publié le 20 janvier 2022, la Banque centrale malgache (BFM) constate une relance des activités économiques des grandes et moyennes entreprises durant le 3^{ème} trimestre 2021, suite à la levée des mesures liées à l'état d'urgence sanitaire. L'indicateur synthétique d'activité des entreprises (IAE), qui agrège les soldes d'opinion des entreprises sur leurs ventes, leurs carnets de commande, leurs investissements, leurs embauches et leurs bénéfices, a progressé de 5,4 %, contre une baisse de 14 % durant le 2^{ème} trimestre. Le taux d'inflation a pour sa part augmenté de 6,3 % en glissement annuel durant le 3^{ème} trimestre (contre 4,3 % en 2020).

Actualités agricoles

- **Kenya – Tenue du 4^{ème} Forum Intergouvernemental sur l'Agriculture.** Les 19 et 20 janvier 2022, s'est tenu à Mombasa le 4^{ème} Forum intergouvernemental pour l'agriculture (IGFA). Ayant vocation à réunir, tous les 2 ans, à la fois le Ministre et les principaux cadres du Ministère l'Agriculture, de l'Elevage, des Pêches et des Coopératives, ainsi que les gouverneurs et les représentants des comtés, cette conférence a fait le point sur la stratégie de transformation du secteur et les réformes menées pour assurer la bonne coordination au niveau national et régional des politiques agricoles désormais en grande partie décentralisées. Des représentants du secteur privé, tout comme des bailleurs, ont également été invités à prendre part aux échanges. A cette occasion, KEPSA (le syndicat privé kenyan) – et sa branche agricole (ASNET) – a formulé plusieurs requêtes aux pouvoirs publics afin de multiplier par 4 les investissements dans l'agriculture (simplification fiscale, accréditation de laboratoires privés pour assurer la sécurité sanitaire des aliments, plan de transition pour les engrais organiques, autorisation d'importation de céréales OGM pour l'alimentation animale, etc.). A l'issue de la conférence, plusieurs résolutions conjointes (niveaux national et régional) ont été prises et portent notamment sur la réduction du prix des intrants, le financement de l'agriculture, la digitalisation et l'accès aux données de qualité, la santé des sols, etc.

- **Kenya – Division autour de l'interdiction des produits phytosanitaires.** Le secteur agricole kenyan pourrait perdre plus de 1,2 Mds € si l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires entrant en vigueur, c'est ce qu'affirme l'Institut Tegemeo de recherche et de politique, basé à l'Université d'Egerton au Kenya. L'Assemblée nationale pourrait en effet envisager d'aligner la réglementation sur les produits phytosanitaires avec le Green Deal européen. Cela pourrait ainsi conduire à l'interdiction de nombreux produits phytosanitaires. Si ces dispositions pouvaient aider les producteurs désireux d'exporter vers l'UE, elles pourraient poser de nombreux problèmes aux petits producteurs représentant jusqu'à 90% de la production en produits frais. Alors que la crise COVID a eu pour effet de concentrer les efforts sur le renforcement de la sécurité alimentaire du pays, l'interdiction de certains produits phytosanitaires fait nécessairement débat quant à son effet sur la production nationale et la concurrence des importations.
- **Kenya – Le secteur de l'alimentation animale sollicite des imports de maïs OGM.** Si les fabricants d'aliments sont autorisés à acheter 226 000 T de maïs jaune jusqu'à la fin octobre 2022 en franchise de droits, les industriels peineraient à trouver des fournisseurs. En cause, l'injonction du gouvernement de ne pas acheter des produits OGM. D'après l'Association des fabricants d'aliments pour animaux (Akefema), cette exigence est très difficile à satisfaire sur le marché mondial où les principaux exportateurs de maïs, comme le Brésil et l'Argentine, utilisent largement les OGM. Cette situation de blocage s'inscrit dans un contexte où la sécheresse et la hausse du prix des intrants ont poussé le prix du maïs vers le haut (+14,2 % ces derniers mois) et relance le débat sur l'interdiction des OGM dans l'alimentation animale au Kenya. Cette hausse aurait contraint 50 % des fabricants d'aliments à revoir leur activité à la baisse ou à l'arrêter.
- **Kenya – Des races bovines améliorées pour s'adapter aux changements climatiques.** La Kenya Agriculture Livestock and Research Organisation (KALRO) poursuit l'introduction de races améliorées de bovins laitiers et allaitants, plus adaptées aux conditions climatiques difficiles, afin d'atténuer notamment les effets des sécheresses récurrentes sur le bétail et l'augmentation du coût des aliments. Le croisement amélioré entre la race indigène *Sahiwal* et la race exotique *Friesian* serait notamment plus résistant aux maladies et pourrait permettre de produire jusqu'à 30 litres de lait par jour, permettant ainsi aux agriculteurs de diminuer leur cheptel en privilégiant des animaux à haut potentiel. En parallèle, par le biais de son Institut laitier à Naivasha, le KALRO a commencé à former les agriculteurs à la reproduction, au contrôle des maladies, à la santé animale, et à la formulation des aliments. Il a également mis en place un centre d'appel, géré par 8 experts, pour apporter du conseil aux éleveurs. Pour rappel, le secteur laitier kenyan représenterait une production annuelle totale de 5,2 Mds de litres et 3,5 % du PIB.
- **Comores – Signature d'un partenariat entre la chambre de commerce franco-comorienne et l'UCCIA.** L'Union des Chambres de Commerce d'Industrie et d'Agriculture des Comores (UCCIA) a signé une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce Franco-Comorienne (CCFC) le 20 Janvier. La convention vise à une meilleure mobilisation de la diaspora et l'amélioration du climat des affaires aux Comores, dans la perspective d'attirer de nouveaux investisseurs. Elle doit contribuer à la création d'un cadre favorable à des échanges économiques plus intenses entre les Comores, la France et l'UE (via les biens mais aussi les services, notamment le tourisme). Les exportations françaises vers les Comores n'ont pas été impactées par la crise sanitaire, ayant légèrement augmenté en 2020 (+6 %) passant à 38 MEUR selon les douanes françaises. Les importations ont néanmoins diminué de moitié (-52 %) à 7 MEUR.

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Kenya – Le gouvernement a le projet de construire une zone de quarantaine pour le bétail destiné à l'export.** Le Ministre de l'Agriculture a annoncé que le gouvernement investirait 26,4 MUSD dans une zone de quarantaine et d'engraissement pour le bétail destiné à l'export. Installé dans le comté de Lamu, sur un terrain d'environ 12 000 ha, le centre pourra recevoir jusqu'à 50 000 animaux en provenance des régions côtières mais également des comtés arides et semi-arides qui concentrent 60 % des troupeaux de bétail du pays. Pour rappel, le secteur de l'élevage représente 15 % de la production agricole totale et fournit 14 % des emplois agricoles au Kenya. En 2021, le montant des exportations de bétail vivant s'est élevé à 1,7 MUSD, principalement à destination du Moyen Orient.

- **Kenya – Le Kenya veut renforcer ses exportations de produits agricoles vers l'Égypte.** A la suite d'un forum commercial Kenya-Egypte qui s'est tenu le 18 janvier, l'Égypte prévoit d'importer davantage de fruits et d'autres produits alimentaires du Kenya : de nouveaux accords commerciaux devraient être signés à cet effet. Le Kenya exporte principalement du tabac, du papier et du carton, des fruits et des fibres textiles végétales vers l'Égypte pour une valeur de 167,1 MUSD (+8,67 % entre 2014 et 2020). Les exportations égyptiennes comprennent principalement des produits agricoles, des minerais, des produits chimiques, du plastique et du caoutchouc pour un total de 377,9 MUSD (+68,13 % entre 2014 et 2020). L'ambassadeur égyptien au Kenya, Khalid Abyiad, a appelé les agriculteurs et les entreprises kenyanes à exploiter davantage le marché égyptien en augmentant leurs expéditions de fruits, mettant en avant « les possibilités de croissance illimitées » entre les deux pays, le Kenya est en effet le premier partenaire commercial de l'Égypte en Afrique de l'Est.
- **Kenya – Le pays pourrait bientôt exporter des avocats frais vers la Chine.** D'après une information du quotidien *China Daily*, la filière avocat pourrait bientôt expédier ses fruits frais vers la Chine. D'après Ojepat Okesegere, directeur du *Fresh Produce Consortium of Kenya (FPC)*, des discussions seraient en cours entre les autorités phytosanitaires des deux pays pour s'accorder sur les exigences techniques. Pour le Kenya, un tel accord pourrait être une véritable aubaine pour relancer la filière à l'heure où les exportations d'avocats vers la Chine restent très limitées (export uniquement sous forme congelée). En parallèle, après avoir obtenu récemment des accords commerciaux sur les avocats frais avec l'Inde et l'Afrique du Sud, la Tanzanie chercherait également à accéder au marché chinois. Toutefois, l'impact d'un nouvel accord serait limité car les exportations tanzaniennes d'avocats se sont élevées à 7 500 tonnes contre 84 500 au Kenya en 2021.
- **Kenya – Un transformateur de noix de coco biologiques reçoit 1,5 MUSD du fonds européen AgriFI.** Kentaste Products, le spécialiste kenyan des produits à base de noix de coco biologiques vient de bénéficier d'un prêt de 1,5 MUSD de la part d'AgriFI, un fonds d'investissement de l'UE dédié aux PME agricoles dans les pays en développement. Ce soutien permettra à l'entreprise de disposer de fonds de roulement pour financer l'expansion de ses activités. L'entreprise compte doubler sa capacité de production dans ses usines basées à Malindi et Kwale et également porter le nombre de ses fournisseurs à 4 000 contre 2 700 actuellement.
- **Ethiopie – Nouvel échec de l'AO pour l'approvisionnement en engrais.** Les appels d'offres internationaux (AO) lancés par le Ministère de l'Agriculture (MoA) et l'*Ethiopian Agricultural Business Corporation (EABC)* pour l'approvisionnement en engrais ont échoué sur les six derniers mois. En effet, lors de la première série d'AO, les prix des engrais sur le marché international étaient bien supérieurs au budget initial ; le deuxième tour n'a pas non plus pu porter ses fruits malgré l'invitation directe de 14 fournisseurs internationaux (qui n'ont pas satisfait aux exigences techniques et aux validations de prix) ; la troisième fois, le MoA a invité des fournisseurs internationaux à négocier directement avec la société et le ministère. Là encore, 14 entreprises étaient intéressées mais seules deux ont réussi cette fois-ci. Dans un contexte d'amenuisement des réserves de devises de l'Éthiopie, les importations d'engrais ont coûté 597,8 MUSD sur l'année fiscale 2019/20 au pays (+19,6 % par rapport à l'année précédente).
- **Ethiopie – Rachat de la brasserie Meta Abo Breweries par le groupe BGI-Castel.** L'entreprise BGI, filiale du groupe français Castel, a annoncé le 25 janvier l'acquisition d'une brasserie, *Meta Abo Breweries*, jusqu'ici détenue par le britannique Diageo. Située à Sebeta, à 20 km de la capitale Addis-Abeba, la brasserie s'étend sur un site de près de 40 ha et dispose, outre la bière *Meta*, d'une ligne de production du soda *Guinness Malta*, un des produits de Diageo les plus vendus sur le continent africain. *Meta Abo Breweries*, qui appartenait auparavant au gouvernement éthiopien, avait été racheté par Diageo en 2012 pour 225 MUSD. Ce rachat permet au groupe français de consolider ses parts de marché, alors que l'activité de l'entreprise a été affectée par la guerre avec le Tigré, deux de ses cinq brasseries étant situées dans des zones fortement touchées par le conflit.

- **Tanzanie – Zlecaf : La Tanzanie devient le 39^{ème} pays à déposer ses instruments de ratification.** La Tanzanie a déposé ses instruments de ratification pour la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) auprès de la Commission de l'Union africaine, devenant ainsi le 39^{ème} pays à intégrer la liste. La Sierra Leone, le Ghana, le Kenya et le Rwanda ont été les premiers pays à déposer leurs instruments de ratification pour l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange dont l'accord a été signé par tous les pays africains excepté l'Erythrée. Le processus d'intégration de la Zlecaf se décline en trois phases pour chaque pays (signature de l'accord ; ratification ; dépôt des instruments de ratification). L'accord de la Zlecaf est entré en vigueur le 30 mai 2019 pour les 24 pays ayant déposé leurs instruments de ratification auprès du Président de la Commission de l'Union Africaine (UA). Une quinzaine de pays, dont le Maroc, la Libye et Madagascar, n'ont pas encore ratifié l'accord. Cette dernière étape témoigne de la détermination de l'actuelle présidente Samia Suluhu en vue de l'intégration de la Tanzanie aux autres pays africains signataires, qui ouvrira des perspectives aux opérateurs économiques tanzaniens et contribuera au développement de l'économie nationale.
- **Maurice – La Mauritius Cane Industry Authority vise à tripler ses capacités de stockage de sucre d'ici fin 2023.** La *Mauritius Cane Industry Authority (MCIA)* a signé le 17 janvier un contrat de bail avec la société immobilière publique *Landscape Mauritius* pour la construction d'un entrepôt sur une superficie d'environ 5 ha dans la zone industrielle de Riche Terre Business Park. Ce projet, financé par le gouvernement mauricien pour un montant de 5 M€, vise à tripler les capacités de stockage de sucre ensaché de la MCIA, qui augmenteront de 50 000 T à 150 000 T. Une première phase de travaux débutera en juin 2022 et s'achèvera en septembre 2023.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*